

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUN 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 6 juin 2016 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis BAZIN ; Jean-Christophe GROGNIET ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Pierre MERMIN ; Julie PONT ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

**Représentés :** Annie RELIER par Jean-Michel VORGER ; Marie GUNIE par Jean-Christophe GROGNIET ; Erika PIANI par Sylvie THOMAS

**Excusés :** Mathieu CHENAL ; Laurent REY

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Julie PONT.

Le compte rendu du 8 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présentent leurs condoléances à Julie PONT suite au décès de sa grand-mère Yvette SIMILLE.

### FINANCES

Monsieur le Maire précise que compte tenu d'écritures passées tardivement, le compte de gestion de dissolution de Valmoparc n'a pu être présenté par Monsieur le trésorier, la réintégration au budget communal se fera donc au prochain conseil municipal. Il convient cependant de valider les comptes de gestion et administratif 2015.

#### ➤ COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF VALMOPARC 2015

Monsieur Jean-Christophe GROGNIET présente le compte administratif Valmoparc 2015 :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	250 000.00 €	636 715.20 €	886 715.20 €
DEPENSES	258 447.53 €	509 981.69 €	768 429.22 €
RESULTAT ANNEE	- 8 447.53 €	126 733.51 €	118 285.98€
RESULTAT ANTERIEUR	194 221.62 €	- 115 494.02 €	78 27.60 €
AFFECTATION INVESTISSEMENT		0	
RESULTATS CUMULES	185 774.09 €	11 239.49 €	197 013.58 €

Le compte de gestion 2015 de la Régie de Stationnements Valmoparc est en tout point conforme au compte administratif. Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur AUGÉ, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après retrait de Monsieur le Maire, le compte administratif 2015 de la régie de stationnements Valmoparc est adopté à l'unanimité.

#### ➤ DECISION MODIFICATIVE N°1

FONCTIONNEMENT			
ch	objet	Dépenses	Recettes
73	Impôts et taxes		+ 6 600.00
014	Atténuations de produits	+ 30 800.00	
011	Charges à caractère général	- 24 200.00	
INVESTISSEMENT			
024	Produits de cession		+ 4 000.00
13	Subventions d'investissement		- 4 000 .00
23	Immobilisations en cours	+ 52 500.00	
26	Participations	- 80 000.00	
21	Immobilisations corporelles	+ 27 500.00	

## ➤ TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016

Pour les enfants :

- carte nominative d'abonnement trimestriel	173.00 €
- carnet de 10 tickets (soit le ticket 4.50 €)	45.50 €
- ticket à l'unité	4.95 €
Pour les enseignants - carnet de 10 tickets (soit le ticket 7.95 €)	79.50 €

Il est rappelé que les inscriptions se font obligatoirement le vendredi pour la semaine suivante.

## ➤ TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2016/2017

La commission scolaire informe de l'augmentation de la fréquentation de la garderie périscolaire durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil décide donc de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la Croix de Fer avant et après l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

PERIODE : Du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours de grève.

ACCES : Tous les enfants inscrits au groupe scolaire La Croix de Fer, de la maternelle au CM2.

LIEU : L'accueil sera mis en place dans la salle de restauration scolaire, les enfants auront aussi accès aux sanitaires situés au même niveau ainsi qu'à la cour de récréation.

HORAIRES : Les lundi – mardi – mercredi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35

Les lundi – mardi – jeudi – vendredi de 16h15 à 18h30

Le mercredi de 11h45 à 12h30

INSCRIPTIONS : Les inscriptions sont prises au secrétariat de mairie pour les forfaits et auprès du personnel d'encadrement (au plus tard la veille), pour les autres options.

TARIFS :

	1er Trimestre du 01/09 au 16/12/2016	2ème trimestre du 03/01 au 14/04/2017	3ème Trimestre du 02/05 au 07/07/2017
Forfait matin et soir	267 €	257 €	178 €
Forfait matin	127 €	123 €	86 €
Forfait soir	229 €	220 €	151 €
Tarif matin : 2.40 €	Tarif soir : 5.40 €	Tarif mercredi midi : 1.80 €	Tarif à la ½ heure : 1.20 €

Jean-Christophe GROGNIET s'abstient pour Marie GUNIE concernant l'augmentation des tarifs.

## ➤ TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES 2016/2017

Le projet éducatif territorial est renouvelé pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) est donc maintenu chaque vendredi après-midi, de 13 h 15 à 16h15. Placé sous la responsabilité de la commune, il n'est pas obligatoire.

Durant ces 3 heures hebdomadaires facultatives, les enfants découvrent des activités sportives, artistiques, culturelles, ludiques ou citoyennes, sous forme d'ateliers.

Le conseil municipal décide de demander une participation aux familles et fixe les tarifs suivants :

- ✓ 2 euros par vendredi après- midi avec inscription trimestrielle obligatoire et préalable auprès de la mairie.
- ✓ En cas d'inscription exceptionnelle : 6 euros par vendredi

## ➤ PRISES EN CHARGE DIVERSES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- Que des présents, des prix, des bons d'achat ou autres récompenses, sont alloués dans différentes circonstances, tout au long de l'année :
  - pour les personnes âgées de plus de 70 ans, dans le cadre des colis de Noël offerts
  - pour les sportifs et étudiants, dans le cadre de l'organisation des trophées sportifs et récompenses
  - pour les membres du conseil municipal et du personnel, à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage, décès), de départ en retraite d'agent ou de distinction honorifique,

Ces attributions particulières, dont la valeur doit être proportionnée pour éviter qu'elle n'apparaisse comme abusive, doivent faire l'objet d'une délibération.

- que la commune prend en charge également :
  - le repas offert aux personnes âgées de plus de 65 ans 1 fois par an lors de la manifestation dite « Repas des aînés »
  - les frais de réceptions pour les cérémonies diverses : vœux du Maire – 8 mai - 11 novembre – 19 mars – départ en retraite
  - le transport hebdomadaire gratuit via Aigueblanche et Moutiers pour les personnes âgées ne disposant pas de moyen de locomotion ainsi que les personnes à mobilité réduite
  - le transport extra-scolaire des élèves de l'école primaire pour les activités sportives – vallée des défis – piscine – ski – gymnase – médiathèque pour les activités culturelles – billets d'entrée musée, cinéma, patinoire, théâtre et promenade scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre en charge toutes les attributions citées dans l'exposé de Monsieur le Maire aux articles de compte suivants :

6232 Fêtes et cérémonies

6238 Frais divers publicité

6257 Réceptions

6247 - 6248 Frais de transports

6713 Secours et dots

6714 Bourses et prix

### ➤ INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT DE LA SPL VALMOREL GESTION

Monsieur Jean-Christophe GROGNIET quitte l'assemblée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du conseil d'administration de la SPL Valmorel Gestion en date du 17 mai 2016, Monsieur Jean-Christophe GROGNIET a été nommé Président Directeur Général.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à autoriser Monsieur Jean-Christophe GROGNIET à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions de Président Directeur Général de la SPL Valmorel Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VOTE une indemnité mensuelle de 500 € brut maximum à Monsieur Jean-Christophe GROGNIET.

Retour de Monsieur Jean-Christophe GROGNIET

### ➤ INDEMNITE FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE – Année 2016

Considérant la possibilité de voter sur les ressources ordinaires des indemnités au Maire pour frais de représentation (Article L2123-19 du CGCT)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de voter un crédit de 2 000.00 € au titre de frais de représentation au Maire pour l'année 2016.

### ➤ MODIFICATION DIVERS TARIFS LOYERS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de déterminer des loyers Hors charges pour les appartements situés aux Pommiers et à l'ancienne mairie, affectés au personnel du service de la Police municipale et saisonniers :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE à 450 € - Charges non comprises / mois le loyer de l'appartement situé aux Pommiers

350 € - Charges non comprises / mois le loyer de l'appartement situé dans l'ancienne mairie

## PERSONNEL

### ➤ MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la réorganisation des services de l'école, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois au 01 septembre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier la durée hebdomadaire des emplois suivants :

Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : Durée hebdomadaire actuelle : 29 h

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016 : 28,2 h

Suite à la réorganisation du service de la Police Municipale, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois au 01 septembre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

La suppression d'un emploi de gardien de police municipale – 35 heures hebdomadaires

La création d'un emploi de gardien de police municipale – 18 heures hebdomadaires.

### ➤ CREATION EMPLOI NON PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite à une vacance de poste à l'accueil de la mairie, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 21 heures hebdomadaire du 24 août 2016 au 23 août 2017 pour pourvoir au remplacement.

## ➤ CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer :

1 emploi d'adjoint technique pour les besoins de la garderie périscolaire et l'animation des TAP

1 emploi d'adjoint technique pour les besoins du service technique (voirie – bâtiment)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

La création d'un emploi d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe - 35 h hebdomadaire

La création d'un emploi d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe - 15,3 h hebdomadaire

## ➤ ASTREINTE GARAGE ETE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les dates et la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte permanente, suivant le Décret 2003-363 du 15 avril 2003, soit 10 semaines du 19/06/2016 au 28/08/2016.

Monsieur MURAT Daniel      Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> Classe

## AFFAIRES DIVERSES

### ➤ MARTELAGE COUPE DE BOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de martelage de coupes de bois pour 2016 présentées par l'ONF pour la forêt communale des Avanchers, parcelles O pour un volume de 800 m<sup>3</sup> environ.

### ➤ DIVERS

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal

- De la signature de la convention avec Valmo Bourricot pour l'autorisation d'une activité « Randonnée avec ânes bâtés »
- De la signature de la convention d'utilisation de la cabane de l'Empyrée avec l'ACCA des Avanchers
- De la signature de convention tripartite entre la CCVA – La commune des Avanchers Valmorel et V3AD pour l'utilisation et entretien des pistes VTT
- De la signature d'une convention pluriannuelle de pâturage entre la CCVA – La commune des Avanchers Valmorel et le Groupement Pastoral
- SCOT tarentaise : Après plus de 5 ans de travail, l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise aura lieu à l'automne 2016, suivra ensuite la consultation des personnes publiques associées puis une enquête publique, pour une approbation en milieu d'année 2017.

**Julie PONT** : informe de la tenue du conseil d'école ce lundi 6 juin à 18h00. Une communication sera faite concernant les travaux de sécurisation de l'accès au groupe scolaire qui seront faits durant l'été.

**Samuel LEDANOIS** : Remercie les associations, particuliers et commerçants pour leur implication au fleurissement de la commune et de l'attention des agriculteurs à protéger les massifs de fleurs au passage de leurs troupeaux

**Pierre MERMIN** : informe du travail en cours par la CCVA pour l'installation de QR code : outil de géolocalisation par smartphone des itinéraires et chemins de randonnées

**Jean-Louis BAZIN** : Les travaux d'enrobés sont en cours.

Suite aux incivilités récurrentes, la CCVA va procéder au retrait des points de collectes OM, emballages et cartons se trouvant au Fey dessous à l'entrée de la commune. 2 Moloks OM et verre seront installés à Cornet et une cabane à cartons au Chef lieu.

Le conseil municipal remercie l'ACCA et le groupement pastoral pour l'entretien du chemin du Grand Crétet effectué lors d'une corvée ce samedi 4 juin.

**Information : le vendredi 24 juin à 18h00 à l'église des Avanchers aura lieu la bénédiction de la croix de Crève Tête**

*La séance est levée à 22h30*